

**ANNEXE NPNRU AIR BEL**  
**REPARTITION FINANCIERE PREVISIONNELLE**

- 1. Maître d'ouvrage du pilotage et de l'ingénierie du NPNRU.** En tant que porteur des projets NPNRU, la Métropole Aix Marseille Provence pilote les études et les moyens d'ingénierie associées au projet.
  - Un budget de 3 240 000€ TTC nécessaire au pilotage à l'ingénierie et la communication du projet NPNRU d'Air Bel a été estimée pour une période 10 ans.  
Sur la base de cette enveloppe, l'ANRU et ses partenaires s'engagent à une participation financière de 995 000 €.
  
- 2. Maître d'ouvrage d'opération en aménagement.** Par ses compétences métropolitaines, la Métropole est MO des opérations de voiries et d'espaces publics.
  - Un budget de 18 941 280 € TTC a été estimé pour conduire l'opération principale d'aménagement (études, acquisition foncière, travaux, réseaux, mobiliers et espaces verts). Sur la base de cette enveloppe, l'ANRU et ses partenaires s'engagent à une participation financière de 6 757 500 €.
  - Un budget de 4 586 720 € a été estimé pour les aménagements complémentaires.
  - Un budget de 600 000€ TTC a été estimé pour les opérations d'aménagement transitoire.
  
- 3. Maître d'ouvrage d'opération en investissement** pour l'installation de Maison du Projet dans le cadre de l'opération d'aménagement du NPNRU.
  - Un budget de à 240 000€ TTC a été estimée pour l'installation de la Maison du Projet ;  
Sur la base de cette enveloppe, l'ANRU et ses partenaires s'engagent à une participation financière de 110 000€.
  
- 4. Partenaire financier dans les projets NPNRU.** La Métropole accorde une subvention réglementée aux opérations de requalification du patrimoine au sein des NPNRU.

Les opérations de réhabilitation et de restructuration des logements locatifs sociaux sont sous la maîtrise d'ouvrage des trois bailleurs d'Air Bel. Les opérations de requalification concernant 920 logements et représente un coût estimé à 60 M€ TTC par les bailleurs.  
Sur la base de cette enveloppe, l'ANRU s'engage à une participation financière de 9,8M€.

  - Sur la base de cette enveloppe, la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence est de 2 392 000 €.